

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'HEXAGONE

* * *

COMMISSION SPORT : CONSTAT ET PROPOSITIONS

1. SUR L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT
DES SPORTIFS ET ATHLETES ULTRAMARINS

2. SUR LA PARTICIPATION DES SELECTIONS ULTRAMARINES
AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

3. SUR LA REDISTRIBUTION DES INDEMNITES DE FORMATION
AUX CLUBS FORMATEURS AMATEURS

4. SUR LES DIFFICULTES FINANCIERES ET STRUCTURELLES
DES LIGUES ET CLUBS ULTRAMARINS

5. SUR LA PRESENCE DES ULTRAMARINS DANS LES
INSTANCES SPORTIVES NATIONALES

ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER DANS L'HEXAGONE

« COMMISSION SPORT »

* * *

Le sport est incontestablement devenu un phénomène social majeur et on reconnaît volontiers aujourd'hui le bénéfice de ses profondes valeurs sociales et les vertus de ses valeurs éducatives et d'insertion.

Le sport, pour le plaisir de se dépenser qu'il permet, pour le partage de valeurs communes, les émotions et la force de rassemblement qu'il développe, les interrogations qu'il lève et les besoins qu'il satisfait est devenu indispensable à notre société moderne.

De longue date, les sportifs ultramarins ont apporté à la France, nombre de titres et médailles toutes disciplines confondues et n'ont cessés de démontrer leur formidable capacité à hisser au plus haut les couleurs de la République.

Ainsi, aux derniers jeux Olympiques d'été de Pékin, la délégation olympique française comportait en son sein pas moins de 35 athlètes ultramarins, soit un peu plus de 10% de la délégation, lesquels ont rapporté 15% des médailles.

Néanmoins, s'il convient de distinguer les sportifs nés en France métropolitaine, de ceux nés Outre-mer, on constate une diminution de leur présence au plus haut niveau, une fois arrivés en métropole.

Fort de ce constat et de la présence du sport dans les cultures ultramarines, il est apparu à notre Commission qu'une place pleine et entière doit lui être réservée dans le cadre des Etats Généraux de l'Hexagone et qu'il est opportun d'appeler l'attention des gouvernants sur les difficultés majeures que rencontrent les acteurs du sport ultramarin en métropole et outre-mer, alors même que ce thème pourtant cher auprès de nos compatriotes, est absent des réflexions engagées hors métropole.

- Mais, parce que les jeunes sportifs ultramarins éprouvent aujourd'hui les plus grandes difficultés pour mener à bien leur carrière une fois en métropole, faute d'accueil spécifique, alors même que les potentialités humaines et naturelles de ces départements et collectivités demeurent considérables,
- Parce que la participation des sélections ultramarines à des compétitions internationales, renforcées sous certaines conditions par des sportifs professionnels, gage de visibilité et de la valorisation sportive
- Parce qu'à l'occasion de la signature de contrats professionnels ou de transferts le travail humain et l'investissement financier et matériel des ligues et clubs ultramarins sont passés sous silence,
- Parce que le sport, est désormais une véritable activité économique au moment où des structures ultramarines aux abois sont actuellement en très grande difficulté illustrés ces derniers mois par la liquidation judiciaire de plusieurs ligues (athlétisme et basket-ball en Martinique par exemple),

- Parce que les acteurs du sport ultramarin, malgré leur compétence, leur expérience et leur exemplarité auprès des jeunes sont dans la grande majorité absente de l'encadrement des instances fédérales et des clubs sportifs professionnels,

ces situations spécifiques commandent que soit menée une réflexion commune par l'ensemble des acteurs concernés, pour déboucher sur des solutions concrètes à effet immédiat ou à court terme, dans l'intérêt bien compris du développement et de la promotion du sport et des sportifs ultramarins.

En effet des solutions sont nécessaires pour faire face à des difficultés multiples (sportives, techniques, économiques, financières, culturelles, structurelles, pédagogiques, humaines ...) pour que le sport ultramarin conserve sa dynamique de succès et hisse encore plus haut les couleurs nationales.

1. SUR L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS ET ATHLETES ULTRAMARINS

1.1 DIAGNOSTIC

S'il est bien admis que le départ vers la métropole ne doit pas être trop précoce ni précipité, il n'en demeure pas moins vrai que pour des raisons liées à des choix personnels, ou à l'absence de structures sportives adéquates pour permettre son épanouissement que l'athlète ultramarin doive s'expatrier.

Néanmoins, si l'entame d'une carrière sportive de haut niveau ne s'affranchit pas de nombreuses difficultés ce qui se vérifie pour tout sportif, celles-ci s'avèrent plus aiguës pour les ultramarins, qui doivent faire face au déracinement précoce, à l'éloignement, à l'absence de familles d'accueil et de structures d'accompagnements spécifiques, à l'adaptation climatique, au changement de nourriture...

S'y ajoute bien sûr, des freins sociologiques et psychologiques, l'inquiétude voire le découragement des parents face aux incertitudes qui viendront jaloner l'avenir sportif de leurs enfants.

Il est impossible de nier que ces paramètres demeurent essentiels dans la construction d'une carrière sportive, dont la consécration est le fruit de l'épanouissement, du bien être et de l'équilibre d'un point de vue sportif, social et professionnel.

1.2 ANALYSE

Il est donc apparu impérieux à la commission sport, d'identifier les difficultés d'adaptation des sportifs ultramarins en métropole, pour mieux cerner les conditions à mettre en œuvre aux fins de favoriser le projet sportif, sans obérer le projet socioprofessionnel..

1.3 SOLUTIONS CONCRETES

1.3.1 UNE PREPARATION ACTIVE AU DEPART

1.3.1.1 LE PROJET SPORTIF

Le projet sportif est initié avec la Fédération sportive, la Ligue régionale, le sportif et sa famille (s'il est mineur), **si et seulement si** un projet socioprofessionnel est identifié.

Le projet doit être initié **10 mois au moins avant le départ** pour la métropole ;

- Identification des personnes ressources : l'entraîneur, le cadre technique fédéral, le tuteur, le parrain, la famille, la famille d'accueil (proposer par la fédération le cas échéant);
- Le cadre technique fédéral local outremer sous l'autorité du directeur régional de la jeunesse et des sports, en liaison avec la fédération sportive, la ligue régionale et la région, est le coordonnateur du montage du projet du sportif candidat au départ et le lien permanent (avant, pendant et après le départ) notamment avec la famille du jeune sportif ;
- systématiser avec la région et la ligue régionale la mise à jour du dossier médical individuel, un bilan de compétence et un bilan d'orientation dans le montage de chaque projet ;
- dans le cadre de l'aide de la région au sport de haut niveau prise en charge d'un billet avion aller-retour par an pendant 2 ans au moins ;
- prise en charge par la fédération sportive du financement de l'hébergement et des études du sportif ultramarin pendant 2 ans au moins.

1.3.1.2 L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'INFORMATION

Organiser chaque année en outre-mer à date fixe (fin juin), au sein des C.R.O.S.M.A.S., une journée d'information et d'orientation, des jeunes gens projetant un projet sportif vers la métropole.

Cette journée serait également l'opportunité de faire une information complète sur le suivi médical et la prévention contre le dopage complétés par des interventions de l'"Association des ultramarins membres des équipes de France" sur les droits et devoirs des sportifs de haut niveau, notamment en ce qui concerne leur conduite et leur attitude citoyenne.

Il serait judicieux de faire de même en métropole.

En direction des entraîneurs et des cadres, chaque fédération sportive olympique organisant des compétitions outre-mer devrait programmer au minimum une fois par an des sessions de formation et/ou de perfectionnement assurés par les entraîneurs nationaux, notamment pour celles où les ultramarins sont fortement impliqués (Athlétisme, Basket-ball, Cyclisme, Escrime, Football, Handball, Judo...).

1.3.2. DES STRUCTURES D'ACCUEIL A L'ARRIVEE

1.3.2.1 CREATION AU SEIN DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS OU DU MINISTERE DE L'OUTRE-MER UN BUREAU ULTRAMARIN DU SPORT (B.U.S)

Le BUREAU ULTRAMARIN DU SPORT, chargé de conseiller, de recenser et de suivre les sportifs ultramarins, rejoignant la métropole.

Le BUREAU ULTRAMARIN DU SPORT est un guichet unique composé d'un chef de bureau, d'un adjoint, d'un secrétariat (2 personnes), des agents.

Il s'agit là de faire jouer la transversalité et la mobilité des agents de l'Etat déjà en place et occupant d'autres fonctions au moyen d'un appel à candidature

Le B.U.S. définit en concertation avec les fédérations sportives le profil des entraîneurs chargés d'accueillir le jeune sportif ultramarin en métropole.

Disposant d'une ligne verte et d'un site internet dédié, le B.U.S. intervient notamment dans les domaines liés à l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, à la couverture sociale, à l'emploi sportif ou non, au droit du sport, en lien avec les gestionnaires du sport de haut niveau.

1.3.2.2 CREATION AU SEIN DU C.N.O.S.F. ET DANS LES FEDERATIONS SPORTIVES DE COMMISSIONS SPECIALISEES OUTRE-MER AVEC UN CORRESPONDANT POUR CHACUNE

Une relation institutionnelle permanente sera nécessaire entre les 5 partenaires que seront le bureau ultramarin du sport, le CNOSF, le responsable fédéral en Outre-mer, la direction des sports du secrétariat d'Etat aux sports (bureau DSA2) et les ligues régionales ultramarines.

1.3.2.3 CREATION D'UNE STRUCTURE SUPPORT : « L'ASSOCIATION DES ULTRAMARINS DES EQUIPES DE FRANCE »

« L'association des Ultramarins des Equipes de France » regroupera tous les sportifs Ultramarins ayant représenté la France dans les épreuves de référence que sont les jeux Olympiques, les championnats du monde, les coupes du monde et les championnats d'Europe.

Son objet sera de parrainer tous les jeunes sportifs arrivant d'outre-mer, de rechercher des familles référentes pour l'accueil, d'organiser et de participer à des actions de promotion et d'animation, de rechercher des aides financières complémentaires, de participer à des actions caritatives voire de mécénat et d'aider à la reconversion des anciens sportifs.

L'association sera également chargée de développer un réseau ultramarin qui mutualisera les compétences de ses membres dans le but de faire des propositions au B.U.S.

1.3.3. DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS RECIPROQUES

1.3.3.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SPORTIF ET LES ACTEURS DE SON PROJET SPORTIF

L'accueil de chaque sportif ultramarin en métropole fera l'objet d'une convention précisant les obligations de chaque intervenant et notamment, le sportif et/ou sa famille, la fédération sportive de tutelle, la ligue régionale outre-mer, la Région outre-mer.

1.3.3.2 SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPECIFIQUE AVEC LES INSTANCES REGIONALES D'ORIGINE

- **ORGANISER** avec le sportif, sa fédération sportive, la fin de sa carrière de sportif de haut niveau pour le rendre disponible si possible à sa région d'origine en terme d'encadrement technique notamment ;
- Utiliser systématiquement l'image des sportifs Ultra-marins aidés durant et après leur carrière sportive pour **DEVELOPPER, dans tous leurs déplacements sportifs,** l'image de la région d'origine dans une perspective de développement touristique,

2. SUR LA PARTICIPATION DES SELECTIONS ULTRAMARINES AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

2.1. DIAGNOSTIC

La valeur des sportifs ultramarins n'est pas contestée. Leur présence récurrente, les médailles et les titres remportés pour les équipes de France en attestent.

Il reste que les places au sein des sélections nationales sont chères et en nombre limité. Certains sportifs professionnels de haut niveau n'y accèdent pas.

Ces athlètes ultramarins de très haut niveau devraient pouvoir renforcer les sélections ultramarines participant aux compétitions internationales, organisées ou non dans leur zone régionale.

2.2. ANALYSE

La participation des sélections ultramarines à ces compétitions sera de nature à valoriser les acteurs du sport ultramarins au niveau collectif à l'endroit des sélections, mais également au niveau individuel à l'endroit des sportifs eux-mêmes.

2.2.2 VALORISATION SUR LE PLAN SPORTIF

► AU NIVEAU DES SELECTIONS REGIONALES

La mise à disposition des sportifs professionnels aux sélections ultramarines, épaulant en cela les joueurs amateurs locaux pour les compétitions internationales, permet indéniablement à ces sélections locales de progresser sur le plan sportif et d'optimiser la visibilité de la performance sportive des sélections ultramarines.

► AU NIVEAU DES ATHLETES

Tous les sportifs éprouvent un plaisir particulier à être sélectionné et par conséquent voir sa compétence, son talent et son travail reconnus et récompensés, avec en prime pour le sportif ultra marin la fierté de représenter sa région d'origine et son pays dans le cadre d'une compétition internationale.

Il convient également de rappeler que sans ce type de sélection, le sportif lui-même n'aurait jamais l'occasion de participer à une compétition internationale de ce niveau.

2.2.3 VALORISATION SUR LE PLAN DE LA VISIBILITE NATIONALE ET REGIONALE

Les performances très remarquées de la sélection de Guadeloupe de football - qu'il convient désormais d'appeler les « Gwadas Boys » - lors de la Golden Cup organisée par la CONCACAF¹ aux Etats-Unis en 2007² et 2009, est la parfaite illustration de cette optimisation ;

► AU NIVEAU NATIONAL

Lorsqu'une sélection ultramarine participe à une compétition internationale, que l'on ne s'y trompe pas c'est la Marseillaise qui est jouée, le drapeau tricolore qui est hissé ; c'est donc la nation qui est mise en valeur et la France qui brille de mille feux.

► AU NIVEAU REGIONAL

Ce sont aussi nos régions qui deviennent plus visibles et qui sont mises en valeur, par le talent de nos sportifs.

¹ La CONCACAF est l'organisme qui regroupe, sous l'égide de la FIFA, les fédérations de football du continent nord-américain, de l'isthme de l'Amérique centrale et des îles de la Caraïbes.

² La sélection de la Guadeloupe n'a été éliminée par le Mexique qu'en demi-finale (1-0)

2.3. PROPOSITIONS CONCRETES

Il est nécessaire que cette mise à disposition s'opère dans un cadre réglementaire, offrant toutes les garanties, en particulier en termes d'assurance, notamment, pour les clubs professionnels d'origine ;

► **INSCRIRE** dans les règlements des fédérations sportives, une disposition rendant obligatoire la mise à disposition par les clubs professionnels, des sportifs ultramarins non sélectionnés en Equipe de France aux sélections régionales, lors de compétitions internationales ;

► **GARANTIR** la participation de ces sélections aux phases intercontinentales en cas de victoire dans une compétition internationale ;

C'est ainsi qu'il est refusé à la Guadeloupe de participer à la Coupe des Confédérations organisée par la F.I.F.A., en cas de victoire à la CONCACAF).

► **DEVELOPPER** une concertation entre les Ministères du Tourisme, de la Santé et du Sport, de l'Outre-mer, des Régions et des ligues sportives concernées, un programme d'actions à mener en terme de développement touristique de l'outre-mer, en parallèles des manifestations sportives internationales auxquelles participent les sélections ultramarines ;

► **ASSURER** la retransmission télévisée par le service public, des matchs importants disputés par une sélection ultramarine à l'occasion d'une phase finale d'une compétition internationale.

3. SUR LA REDISTRIBUTION DES INDEMNITES DE FORMATION AUX CLUBS FORMATEURS AMATEURS

3.1 DIAGNOSTIC

Lorsqu'un sportif de haut niveau, signe son premier contrat professionnel ou en cas de transfert d'un club professionnel à un autre, le dernier club quitté perçoit une indemnité de formation.

Par ailleurs, les clubs qui ont participé à la formation et à l'éducation du joueur reçoivent une partie de l'indemnité versée à l'ancien club appelée contribution de solidarité.

Cette hypothèse est vérifiée dans la réglementation du football professionnel (article 20 et 21 du règlement du statut et du transfert du joueur).

Force est de constater que ces dispositions ne figurent pas dans la réglementation de toutes les fédérations sportives.

C'est le cas par exemple de la Fédération française de basket-ball.

C'est ainsi que le club de Cholet (évoluant en Pro A) percevra la somme de 500 000 dollars (351 250 euros) à raison du transfert du jeune basketteur français de 21 ans, Rodrigue BEAUBOIS au DALLAS Mavericks évoluant en championnat NBA aux Etats-Unis. Ce jeune

basketteur n'aura évolué que trois années à Cholet, cependant que son club formateur du New Star (Guadeloupe) où il a entamé très jeune sa formation de basketteur ne percevra rien.

3.2 ANALYSE

L'absence de redistribution d'une quote-part de ces indemnités aux premiers clubs formateurs, représente une perte financière sèche pour ces derniers en termes de retour sur investissements financiers et matériels, lesquels étant au surplus supportés quasi exclusivement par des fonds et subventions publics.

Mais c'est également l'absence de valorisation de l'investissement humain, la négation du travail des hommes de terrain souvent bénévoles, avec pour conséquence la baisse croissante de l'implication de ces derniers dans la formation et l'encadrement de jeunes sportifs.

Or, dans les régions ultramarines comme partout en France, le sport demeure non seulement un formidable moyen d'auto éducation, d'éducation à la citoyenneté mais aussi un facteur d'intégration dans la cité, luttant ainsi contre le désœuvrement source parfois de dérive sociale.

3.3 SOLUTIONS CONCRETES

► **INSCRIRE** dans les règlements des fédérations sportives qui n'en disposent pas, une disposition rendant obligatoire le reversement de la **contribution de solidarité** par le club professionnel aux premiers clubs formateurs, à chaque transfert du sportif, *au prorata* de sa présence au sein de ces premiers clubs.

4. SUR LES DIFFICULTES FINANCIERES ET STRUCTURELLES DES LIGUES ET CLUBS ULTRAMARINS

4.1 DIAGNOSTIC

L'animation du sport s'avère difficile sans infrastructure accessible, attrayante et sécurisée, sans éducateurs formés et motivés.

Or, malgré le potentiel humain et naturel de nos régions, les acteurs du sport ultramarin éprouvent les plus grandes difficultés pour animer ce secteur dans des conditions optimales.

Les récentes liquidations judiciaires de plusieurs ligues sportives, les difficultés financières des clubs, le découragement de nombreux cadres techniques, la difficulté de recruter des bénévoles, sont autant de signaux d'alerte mettant en péril l'encadrement et la prise en charge d'une population jeune, sportive et motivée avec le risque patent de voir cette énergie potentielle verser dans d'autres travers.

4.2 ANALYSE

Il faudrait recenser l'évolution du nombre de stages d'encadrement organisé depuis 5 ans + le nombre d'entraîneurs ou dirigeants certifiés (A la direction régionale jeunesse et sport de Basse Terre Lucien RECHAL ou Eddy COURRIOL doivent avoir ses chiffres)

4.3 SOLUTIONS CONCRETES

4.3.1. RESPONSABILISATION DES CADRES

► **MISE EN PLACE AU SEIN DES C.R.O.S.M.A.**, de stages de formations obligatoires à la gestion comptable, juridique et financière des structures sportives importantes (Ligues, clubs et associations sportives dépassant un certain seuil de budget annuel) avec une exonération de ces stages pour les cadres justifiant d'une expérience professionnelle, ou de diplômes spécifiques).

► **ASSUJETIR**, à l'élection pour certaines fonctions d'encadrement (président, secrétaire général, comptable) des structures sportives au-delà d'un certain seuil, l'attestation de participation à ces stages de formation en collaboration avec les services préfectoraux au moment de l'immatriculation des associations.

► **INSTITUER** au sein des C.R.O.S.M.A. une structure veillant à la bonne gouvernance des ligues et associations sportives locales, en y associant des mécanismes d'alerte.

4.3.2. AIDÉ AU DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES

► **EXONERER LES LIGUES ET CLUBS**, ayant des encadrants formés à la gestion comptable, juridique et financière de certaines charges sociales et fiscales à l'instar de ce qui existe pour certaines entreprises ;

► DEFISCALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

► **MENER DES REFLEXIONS**, sur la mise en place d'incitations fiscales ou non fiscales au bénéfice des personnes physiques et morales, dans le cadre de dons à destination des acteurs du sport (ligues, associations sportives, athlètes, etc...).

5. SUR LA PRESENCE DES ULTRAMARINS DANS LES INSTANCES SPORTIVES NATIONALES

5.1 DIAGNOSTIC

Si le sport reste une activité humaine au sein de laquelle, les ultramarins restent particulièrement visibles, il reste qu'en dehors de l'arène sportive et après leur carrière, ces derniers disparaissent complètement.

A quelques très rares exceptions, comme Lilian THURAM (membre du Conseil Fédéral de la Fédération française de football) ou KOMBOUARE (entraîneur du Paris Saint Germain), les ultramarins sont absents de l'encadrement des clubs sportifs professionnels et n'ont aucun poste de responsabilité au sein des fédérations sportives ou des ligues professionnelles (Pdt de Fédération, Vice Pdt de Fédération, Directeur Technique National (DTN), Entraîneurs nationaux, Pdt de commission CNOSF, etc...)

5.2 ANALYSE

Si les choix d'orientation professionnelle après une carrière sportive peuvent être consécutifs à des choix personnels, force est de constater que de nombreux athlètes, qui envisagent d'accéder à des fonctions d'encadrement n'y ont pas accès.

Il convient donc d'identifier les freins à l'accession à ces postes aux fins d'y apporter des solutions concrètes.

5.3 SOLUTIONS CONCRETES

- **SENSIBILISER** à l'étude de la réglementation et de la gestion des disciplines sportives, favorisant la promotion des athlètes spécifiquement qualifiés ainsi que celle interne aux structures nationales pour les sportifs méritants.

- **SUPLANTER** la théorie du « plafond de verre » dans le domaine sportif par des modifications du code du sport (annexe 1-5 des articles R 131-3 et R 131-11 du Code du sport pour les statuts des fédérations agréées et art. R 132-4 al.2 pour les ligues professionnelles), et de l'article 3 des statuts du CNOSF.

- **INCITER** une politique de promotion de cadres sportifs et administratifs ultramarins par le biais des C.R.E.P.S.



Témoins Sport Etats Généraux de l'Outre-mer 2009

HEGESIPPE Joël, Guadeloupe, Athlétisme, Ancien athlète, Entraîneur

CASTINGO Mathias, Marie-Galante, Athlétisme, Athlète

LARIFLA Xavier, Guadeloupe, Athlétisme, Ancien athlète

LOUBLI Robert, Guadeloupe, Athlétisme, Athlète

ROSILLETTE Rodolphe, Martinique, Athlétisme, ancien athlète

ABATI Joël, Martinique, Handball, joueur professionnel

LAPIERRE Alexandre, La Réunion, Athlétisme, athlète

EMBOULE Julien, Guadeloupe, Athlétisme, Ancien athlète, Entraîneur

MOCKA Frédéric, Guadeloupe, football ancien stagiaire pro, joue en CFA

JEAN Charles, Martinique, football, ancien pro, entraîneur, membre du comité
Directeur de LPIFF

DANTY Eric, Guadeloupe, football ancien pro, président du CS MEAUX

ZUBAR Ronald, Guadeloupe, joueur pro ex OM.

ARNOLIN Patrick, Martinique, proviseur dans le 93 (projets avec l'éducation
nationale))

CHAM Ketty, Martinique prof en EPS entraîneur d'athlétisme à LAGARDERE
Racing responsable équipe de France 4x100 espoirs

STEPHAN Hervé, Hexagone, entraîneur international d'athlétisme Entraîneur à
LAGADERE Racing

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'HEXAGONE

* * *

1. RAPPORTEURS

René SILO

Président de L'ÉTOILE SPORTIVE COLOMBIENNE FOOTBALL (E.S.C.F)

Président de l'A.D.P.S.U. (Association pour le développement et la promotion du sport ultramarin)

Membre de la commission centrale D'outre-mer à la FFF

Bernard SOLITUDE

Avocat au Barreau de PARIS

Secrétaire Général de l'A.D.P.S.U. (Association pour le développement et la promotion du sport ultramarin)

Membre de la Commission Juridique de la Ligue Nationale de Rugby

Monsieur Daniel ILLEMAY

Secrétaire Général de la fédération de Muaythai et D.A.

2. LISTE DES MEMBRES « ACTIFS »

Monsieur José MARAJO

Ancien Athlète de Haut Niveau (athlétisme)

Centre National des Sports de la Défense

Chargé des relations extérieures avec le sport civil

Monsieur Jean-Charles TROUABAL

Ancien Athlète de Haut Niveau (athlétisme)

Directeur de SPORT 27

Monsieur Georges MERLOT

Maire adjoint de Pierrefitte chargé des sports et des travaux

Monsieur Charly JEAN

Ancien joueur professionnel, entraîneur diplômé

Membre de commission technique du 95 et la ligue de Paris (football) a été élu membre du comité Directeur Responsable sport étude les enfants d'Auteuil

Reynald TEMARII ARIITU

Vice Président de la F.I.F.A. (Fédération Internationale de Football Association,

Président de l'O.C.F. (Confédération Océanienne de Football),

Monsieur Luc SONOR

Ancien footballeur professionnel, ancien entraîneur adjoint de l'AS Saint-Étienne,

Consultant sur Canal Plus et Canal Horizon,

Monsieur Moïse et Claudy RINNER

Père et oncle, accompagnateur en permanence de Teddy

Champion du monde de judo et médaille de bronze au JO de Pékin

Monsieur jacques AMBROSIO

Président de l'association ACCOLADE

la plus grande Association des Doms à Paris

Monsieur Alfred JOCKSAN

Journaliste reporter dom hebdo / pilibo

Monsieur José DOUGLAS

JOURNALISTE à tropiques F M

Monsieur Rudy ANJOURRE

Président de SOMOM Agent d'exploitation à la RATP

Créateur de plusieurs concepts dont sport et fête

Monsieur Franck ZAMI

Journaliste RCI et Espace FM

Monsieur Ronald ZUBAR

Joueur professionnel à l'Olympique DE MARSEILLE

Monsieur PROVIDENTI Alain

Directeur commercial AGS, Entraîneur de football, membre de la CCOM à la FFF

Monsieur Gilbert Hubert VAUGIRARD

Chirurgien en charge de responsabilité

En milieu hospitalier – universitaire.